



RÉPONSES AUX QUESTIONS DU PUBLIC

Semaine du 4 au 11 avril 2025

Seules les contributions déposées sur le registre contenant des questions ou nécessitant des précisions sont ici reprises, cela explique la discontinuité dans la numérotation des contributions.

30 mars 2025, 23:38 (Site internet – Contribution #30)

« Je voudrais connaître précisément les produits chimiques et autres métaux rejetés journalièrement dans l'estuaire : merci au porteur de projet de nous les lister. »

Réponse de EMME : À la date de la concertation, les quantités d'effluents liquides du process rejetés en Garonne sont estimés à 8 m³/h. Ils contiennent des sulfates et des traces de fer, zinc, manganèse et fluor. Ils sont traités et contrôlés sur site avant rejet.

La teneur de ces rejets traités est estimée aux valeurs ci-contre, présentées lors des ateliers du 2 avril à Parempuyre et Blanquefort. Comme indiqué dans ce tableau, les teneurs sont inférieures aux valeurs seuils réglementaires.

À noter que ces données correspondent aux calculs liés au procédé à la date de la concertation ; elles pourront être amenées à évoluer avec les modifications apportées au procédé d'ici l'enquête publique.

Paramètres	Valeurs seuils* (µg/l)	Rejet EMME (à date) (µg/l)
PH	6,5 – 8,5	8,3
Fluorure	15 000	1 330
Arsenic	300	0,0
Cadmium	25	0,0
Cobalt	100	0,0
Cuivre	500	0,0
Mercurure	25	0,0
Manganèse	1 000	130
Nickel	200	0,0
Plomb	500	0,0
Zinc	800	77
Fe	2 000	10
Sulfate Nickel	540	0,0
Sulfate Cobalt	260	0,0

Paramètre	Valeur seuil* (g/l)	Rejet EMME (g/l)
Sulfate totaux SO4	2,0	1,12

*Valeurs seuils définies par l'arrêté de février 1998 sur les émissions des installations ICPE

8 avril 2025, 00:51 (Site internet – Contribution #60)

« Bonjour, J'aurais aimé savoir si une étude sur les espèces animales et végétales avait été réalisée par un organisme « neutre » ? En effet, il apparaît nécessaire et indispensable de connaître le réel impact sur la biodiversité et les espèces habitant déjà cet espace. En effet nous n'aurons pas de 2ème planète pour nous accueillir une fois que nous aurons tout détruit, nous espèce humaine, alors tentons d'agir afin de retarder au maximum ce projet et tous les autres qui visent à détruire chaque jour un peu plus notre bien commun à tous. »

Réponse de EMME : Les inventaires de biodiversité ont été réalisés par Biotope et Artelia, qui sont des bureaux d'études reconnus et qualifiés aux niveaux national et international sur ce domaine de compétences. Ces inventaires ont été réalisés sur une aire d'étude rapprochée d'environ 67 ha. Les résultats de ces inventaires sont détaillés dans le dossier de la concertation, [page 43](#).

9 avril 2025, 18:33 (Site internet – Contribution #62)

« Comment avoir la certitude que la France et l'Europe ne se contentent pas seulement d'un effet d'affichage avec un soutien financier au lancement, mais continueront de soutenir sur le long terme ? Le risque est que les subventions soient stoppées avant que les acteurs économiques soient assez robustes pour résister au rouleau compresseur chinois, c'est typiquement le cas du leader européen de la batterie Northvolt qui est en liquidation. De plus, le recyclage plutôt que la transformation de ressources primaires importées semble secondaire. Pourtant, cela pourrait avoir beaucoup plus de sens d'un point de vue souveraineté et sauvegarde de notre filière automobile dans une vision intégrée de la chaîne de valeur. »

Réponse de EMME : En raison de sa capacité à contribuer à satisfaire la demande française et européenne pour les métaux nécessaires à la fabrication de batteries, le projet a obtenu le 31 décembre 2024, l'agrément au crédit d'impôt « industrie verte », ce qui marque le soutien de l'État français au projet.

Ce crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte ou C3IV, entré en vigueur en mars 2024, est un dispositif destiné aux entreprises qui développent des projets industriels dans quatre filières de la transition énergétique définies comme clés au niveau français et européen : les batteries, l'éolien, les panneaux solaires, et les pompes à chaleur.

Lors de la Conférence-Débat « Matériaux stratégiques et Filière batterie » du 7 avril dernier, les experts ont présenté les enjeux et les besoins du marché sur les années à venir. L'ensemble des présentations et le compte-rendu de la conférence-débat seront disponibles prochainement sur le site de la concertation EMME, sur [cette page](#).

Dans une économie circulaire, l'utilisation de matières recyclées a beaucoup d'avantages. L'équipe projet a défini le procédé du projet pour pouvoir utiliser comme matières premières des concentrés métalliques issus du recyclage de batteries. Nous prévoyons d'intégrer ces concentrés métalliques issus du recyclage comme matières premières, au fur et à mesure de leur disponibilité sur le marché. À date, le volume de batteries de véhicules électriques usagées est en effet relativement limité.

11 avril 2025, 12:46 (Site internet – Contribution #66)

« Tous les scientifiques prévoient une montée des eaux et une évolution des lignes de côtes à l'horizon 2050 : voir les simulations BRGM, GIEC etc... La zone du projet est particulièrement touchée par ce phénomène, elle sera submergée, ou au mieux deviendra un îlot.

La question n'est plus de savoir si ça arrivera mais quand ça arrivera. Connaissant ce risque, comment ce projet peut-il être envisagé en ignorant tous ces avis d'experts ? »

Réponse de EMME : Les différentes modélisations ont permis de retravailler plusieurs fois les surfaces et la forme de l'emprise au sol du projet ainsi que la hauteur des remblais afin de limiter au maximum les impacts liés à la construction du site. Dans le respect du Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI), les études d'impact hydraulique successives ont été réalisées d'octobre 2023 à février 2025 par le cabinet Artelia et contre-expertisées par le cabinet CDR.

Ces études permettent de définir les préconisations afin de respecter les règles du PPRI :

1. Les incidences du projet sur la zone de construction et ses alentours : il s'agit de démontrer l'absence d'impact sur les tiers sur les deux rives après aménagement.
2. La cote de seuil, c'est-à-dire le niveau minimal à partir duquel devront être implantés les planchers aménagés des futures constructions pour rester hors d'eau.
3. L'analyse des volumes afin de maintenir le volume d'expansion de crue sur le secteur et ainsi limiter les impacts.

L'événement de référence pour l'analyse des impacts conformément au PPRI en vigueur est l'événement de référence à court terme du PPRI : la tempête de décembre 1999 + 20 cm au Verdon. Le porteur de projet est allé plus loin en demandant l'analyse d'impacts pour un événement plus extrême, allant au-delà des attentes réglementaires, et qui a été retenu dans le cadre des échanges avec Bordeaux Métropole et le CEREMA13. Il correspond au scénario le plus pessimiste du GIEC, le SSP5-8.5, avec un réchauffement mondial de +4,4°C d'ici 2100 avec un risque de réhausse du niveau de la mer au Verdon de :

- 73 cm en 2100
- 121 cm en 2150

L'événement retenu pour les modélisations du projet est donc « tempête de décembre 1999 + 120 cm au Verdon ».

L'impact du projet a donc été analysé pour des événements allant de « tempête de décembre 1999 + 20 cm au Verdon » à « tempête de décembre 1999 + 120 cm au Verdon ».

Vous pouvez trouver plus de détails sur le risque inondation aux [pages 38 à 40](#) du dossier de concertation, ainsi que sur la page « [Les études](#) » du site Internet du projet.